

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès aux postes de **Surveillants Généraux Adjoint (2 postes)** au niveau des **Polyclinique de Sécurité Sociale Derb Ghallef et Ziraoui** relevant du Pôle Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation / Direction Développement du Capital Humain, du secrétariat du Pôle Unités Médicales et du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

| Postes à pourvoir | Profils minimum requis | Compétences |
|---|---|--|
| Surveillant Général Adjoint/ 1- Polyclinique de Sécurité Sociale Derb Ghallef 1- Polyclinique de Sécurité Sociale Derb Ziraoui Pôle Unités Médicales | -Surveillant Général Adjoint ; Ou -Major de Service ou Cadre Qualité, ayant une ancienneté d'au moins 1 an dans le poste ; Ou -Personnel CNSS Infirmier ou Technicien de Santé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans à la CNSS. | -Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des Unités Médicales ; -Connaissance de l'environnement et des activités médicales des Polycliniques ; -Maîtrise des techniques de soin ; -Maîtrise des techniques d'hygiène et de sécurité et veille à leur respect ; -Capacité à coordonner les activités inter-services hospitaliers ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacités organisationnelles ; -Qualité relationnelle. |

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2023@cnss.ma** au plus tard le **19 Juin 2023** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général